

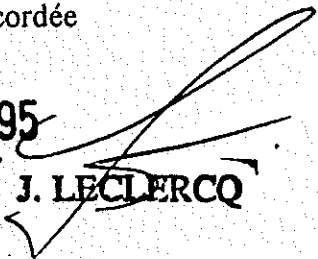
MINISTERE DES TRANSPORTS

Sous-Direction de la Réglementation technique
des Véhicules

ARCHE DE LA DEFENSE
92055 PARIS LA DEFENSE

COMMUNICATION CONCERNANT L'HOMOLOGATION D'UN TYPE DE FEU-ARRIERE BROUILLARD POUR LES VEHICULES A MOTEUR ET LEURS REMORQUES EN APPLICATION DU REGLEMENT 38 R 00

Numéro d'homologation : 5115

- 1 - Marque de fabrique ou de commerce du dispositif : OCBAP
- 2 - Désignation du type de dispositif par le fabricant : 243.3716 - 244.3716 - 2452.3716 - 247.3716 -
244.3716-01 (12V) et 2462.3716 (24V) *3152 3711 315123902*
- 3 - Nom et adresse du fabricant : OCBAP
Viazniki (RUSSIE)
- 4 - Nom et adresse du mandataire du fabricant : LADA FRANCE
10, boulevard des Martyrs de Châteaubriant - B.P. 140
95103 ARGENTEUIL CEDEX (FRANCE)
- 5 - Dispositif soumis à l'homologation le : 5 Octobre 1995
- 6 - Service technique chargé des essais d'homologation :
UNION TECHNIQUE DE L'AUTOMOBILE, DU MOTOCYCLE ET DU CYCLE
- 7 - Date du procès-verbal d'essai : 9 octobre 1995
- 8 - Numéro du procès-verbal d'essai : 95/9025
- 9 - Description sommaire :
 - 9.1. Nombre et catégorie de lampe(s) à incandescence : 1 lampe P 21W
 - 9.2. Remarques (le cas échéant) : dispositif indépendant
- 10 - Position de la marque d'homologation : sur le transparent
- 11 - Motif(s) de l'extension : -
- 12 - L'homologation est accordée
- 13 - Lieu : PARIS
- 14 - Date : 11 OCT. 1995
- 15 - Signature : 
J. LECLERCQ
- 16 - La liste des documents déposés au Service Administratif qui a délivré l'homologation est annexée à la présente communication. Ces documents peuvent être obtenus sur demande.

Contenu minimum de la marque d'homologation : F E2 005115